



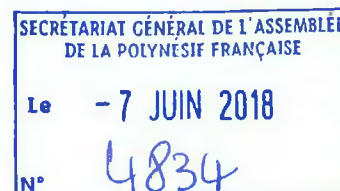
MINISTÈRE  
DU LOGEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE,  
*en charge des transports interinsulaires*

N° / MLA

*Le Ministre*

Papeete, le

Affaire suivie par :  
*mdalfarra*



à

**Monsieur le Président de la Polynésie française**

**Objet :** Procédure d'expulsion visant les habitants des remblais d'Outumaoro

**Réf. :** Question orale du groupe TAVINI HUIRAATIRA

**PJ. :** Un tableau répertoriant les familles restantes sur le Village Tahitien

Monsieur le Président,

Sur le littoral de Punaauia, sur la côte Ouest de l'île de Tahiti, le Village Tahitien sera construit sur une étendue d'environ 39 ha.

Sur l'ensemble de la superficie du projet, dont la propriété foncière est domaniale, le Pays a dû déployer des moyens pour reloger des familles qui se sont installées depuis plusieurs décennies et pour être précis, depuis la réalisation de la RDO.

Depuis la genèse du projet, anciennement Mahana Beach, 271 familles, regroupées très souvent sous un même toit, occupant sans droit ni titre les dites terres, ont été recensées par Tahiti Nui Aménagement et Développement (TNAD) et l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH).

Après ce premier travail de recensement débuté en 2016, suivi de rencontres pour les informer des procédures de libération du site, 180 familles ont d'ores et déjà obtenu un logement dans le parc immobilier du Pays dont les trois-quarts en résidence neuves. Les zones libérées et déblayées sont actuellement gardiennées.

Suite à la livraison des résidences Vairai et Motio de l'OPH, des familles ont trouvé des solutions de relogement adaptées. De plus, avec la réforme des Aides Familiales au Logement (AFL) concrétisée en 2017, le poids du loyer facturé à chaque ménage a été considérablement diminué. Le montant minimum du reste à charge est abaissé à 5000 F CFP quel que soit le régime social des bénéficiaires de l'aide ou le nombre de personnes résidant dans le logement.

Le travail de recensement, d'information et d'accompagnement s'est poursuivi. Il reste, à ce jour, 50 familles qui sont encore sur site, dont 40 familles sont accompagnées par TNAD et l'OPH afin de trouver des solutions définitives de relogement. D'autres sont parties d'elles-mêmes.

Les familles restantes ont été orientées à l'OPH qui les aide dans la constitution de leurs dossiers en vue de bénéficier d'une aide en relogement. Le choix des attributaires relève de la délibération n° 99-217 APF du 2 décembre 1999 modifiée relative à l'habitat social en Polynésie française et les situations sont examinées par la commission des aides aux logements dont le suivi est assuré par l'OPH.

Trente et une (31) familles sont en mesure d'être bénéficiaires d'un fare OPH ou d'aides en matériaux (AAHI) compte tenu du fait qu'elles possèdent du foncier, pour ces dernières les dossiers sont en cours d'instruction par l'OPH.

Par ailleurs neuf (9) autres familles sont suivies pour finaliser leurs dossiers de relogements en habitat groupé soit en location simple ou en accession à la propriété.

Il reste désormais une dizaine de familles qui demeurent encore récalcitrantes à toutes propositions de relogement par le Pays.

Toutefois, nos services continuent à privilégier le dialogue et poursuivra l'accompagnement individualisé.

Voici les éléments objectifs que j'ai l'honneur de porter à votre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Copies :

VP 1  
MLA 1  
TNAD 1  
OPH 1  
DHV 1

Jean-Christophe BOUISSOU